



Problème lors de la désolidarisation d'un compte joint

Par **MyrdhinBZH**, le **14/05/2009** à **22:34**

Bonjour,

Mon amie et moi avons un CSL (Compte Sur Livret) que nous avons ouvert conjointement dans au Crédit Agricole.

Mon amie, travaillant dans cette banque, a décidé seule de fermer ce compte suite à notre séparation. Effectivement, travaillant pour cette banque, elle a prie le droit de le faire sans mon accord.

Voyant son erreur (professionnelle), elle a décidé, toujours seule, de réouvrir un CSL sous nos deux noms (le numéro de ce compte est maintenant différent) !

Peu de temps après, une désolidarisation d'un compte (je ne sais pas lequel, le 1er qui avait été fermé, ou le second) est apparu dans mes opérations bancaires. D'ailleurs, cela devrait être une dénonciation étant donné que je n'ai donné aucun accord pour cela. De plus, les frais de cette opération ont été intégralement débités de mon compte personnel !

Tout cela sans que je n'ai donné aucune autorisation (que ce soit verbale ou écrite), aucune signature.

J'ai donc envoyé une lettre recommandée pour demander une régularisation (notamment, le remboursement des frais, et surtout des explications...).

Le directeur m'a alors répondu que, suite à cette désolidarisation (tel que l'intitulé le dit dans mon relevé), ces frais (de cette opération sans mon accord) m'incombaient seul !

Je ne comprend pas. Ces frais ne doivent-ils pas être payés conjointement par les deux co-titulaires (mon ex-amie et moi) ? Ou seulement par la personne ayant dénoncé le compte ?

Que puis-je faire pour obtenir réparation ?

D'avance merci pour votre aide.